

# CHAVEIGNES

En direct de la Mairie



Numéro 29 - décembre 2013

... En direct de la Mairie

Périodique d'informations municipales



# MOT DU MAIRE

L'année se termine dans les frimas matinaux qui nous offrent de magnifiques paysages de blancheur !!

Pour beaucoup, 2013 se voudra comme un mauvais souvenir à effacer rapidement : vol dans nos ateliers municipaux, phénomènes météorologiques exceptionnels, un printemps et début d'été plus qu'humide, notamment juin, ce qui nous a valu orages, écoulement de boues ravinant de nos coteaux, inondation avec le débordement phénoménal du Mâble. Notre région n'avait pas connu depuis un demi-siècle de catastrophes naturelles aussi conséquentes.

Arrêtons les souvenirs moroses pour nous retourner sur des évènements plus réjouissants et sympathiques comme le feu de Saint Jean, le 14 juillet, le comice du monde rural, le marché fermier et gourmet d'octobre, le 11 novembre et l'arbre de Noël autant d'animations emblématiques et réussies sur notre territoire malgré un contexte difficile.

La vie quotidienne de notre commune se veut d'avancer et optimiste, le cap financier a une fois encore été respecté sans surplus de taxes locales et nos projets se sont réalisés :

- ✓ Achat de nos matériels roulants, tracteur, broyeur, camion benne, petit matériel ...
- ✓ Numérotation complète de toutes les habitations de notre commune
- ✓ Mise en place et en ligne de notre site Internet, tant désiré où vous pourrez découvrir votre commune sous une forme technologique moderne. Il se veut avant tout pratique pour avoir un maximum d'informations : [chaveignes.fr](http://chaveignes.fr)
- ✓ Fleurissement, entretien des chemins et fossés
- ✓ Vente, abattage, replantation de nos peupleraies et petits taillis
- ✓ Réfection et réhabilitation de nos zones dégradées
- ✓ Essai de sécurité routière, à finaliser, comme notre programme d'urbanisation dans les mois à venir

Vous pouvez constater que l'équipe municipale essaie de valoriser notre commune. Beaucoup reste à faire : pérenniser nos entreprises, commerces, services et emplois, continuer à aménager notre urbanisation, animer les mutualisations à venir par le biais du canton, de l'intercommunalité, du tourisme et autres. Notre avenir en dépend.

Pour conclure, remerciements à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps et se sont investis pour animer et faire vivre dans le quotidien et avec convivialité notre collectivité.

En attendant de vous rencontrer nombreux aux vœux de la commune :

**le vendredi 17 janvier 2014 à 19 h 30 à la salle des fêtes.**

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année 2014.

Le Maire  
Philippe DUBOIS

# CONSEIL MUNICIPAL

## BUDGET ET FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

##### Section de fonctionnement

Résultat reporté .....	+ 178 627.92 E
Dépenses de l'exercice .....	345 733.02 E
Recettes de l'exercice .....	487 187.18 E
Résultat de clôture .....	+ 320 082.08 E

##### Section d'investissement

Résultat reporté .....	- 103 032.05 E
Dépenses de l'exercice .....	362 732.15 E
Recettes de l'exercice .....	299 152.51 E
Résultat de clôture .....	- 63 579.64 E

##### Restes à réaliser

Dépenses .....	9 100.00 E
Recettes .....	0.00 E
Résultat définitif .....	144 370.39 E

#### BUDGET 2013

##### Section d'exploitation équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 616 836.39 E

##### Section d'investissement équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 378 411.69 E

### ASSAINISSEMENT

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

##### Section de fonctionnement

Résultat reporté .....	+ 48 034.81 E
Dépenses de l'exercice .....	31 966.90 E
Recettes de l'exercice .....	84 837.41 E
Résultat de clôture .....	+ 100 905.32 E

##### Section d'investissement

Résultat reporté .....	+ 867.27 E
Dépenses de l'exercice .....	19 634.70 E
Recettes de l'exercice .....	19 548.90 E
Résultat de clôture .....	- 85.80 E

##### Restes à réaliser

Dépenses .....	0.00 E
Recettes .....	0.00 E
Résultat définitif .....	+ 100 905.32 E

#### BUDGET 2013

##### Section d'exploitation équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 163 905.32 E

##### Section d'investissement équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 20 381.47 E

### LOTISSEMENT

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

##### Section de fonctionnement

Résultat reporté .....	- 214 098.06 E
Dépenses de l'exercice .....	61 617.02 E
Recettes de l'exercice .....	117 524.85 E
Résultat de clôture .....	- 158 190.23 E

##### Section d'investissement

Résultat reporté .....	+ 112 865.17 E
Dépenses de l'exercice .....	26 696.24 E
Recettes de l'exercice .....	44 594.07 E
Résultat de clôture .....	+ 130 763.00 E

##### Restes à réaliser

Dépenses .....	0.00 E
Recettes .....	0.00 E
Résultat définitif .....	- 158 190.23 E

#### BUDGET 2013

##### Section d'exploitation équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 184 790.23 E

##### Section d'investissement équilibrée

en recette et en dépense à : ..... 145 763.00 E

### TAUX DES TAXES

Maintien des taux des taxes pour 2013 comme l'année précédente, soit :

Taxe d'habitation .....	13.25 %
Taxe foncière (bâti) .....	11.55 %
Taxe foncière (non bâti) .....	35.87 %

### VOTE DES SUBVENTIONS

ADMR RICHELIEU .....	150 E
Automne Paisible RICHELIEU .....	150 E
Chaveignes Accueil .....	152 E
Club de la Bonne Entente CHAVEIGNES .....	152 E
Comice du Monde Rural CHINON .....	60 E
Comité des Fêtes CHAVEIGNES .....	1 700 E
Restos et Relais du Cœur .....	250 E
Syndicat de Chasse CHAVEIGNES .....	200 E
Union Commerciale Artisanale CHAVEIGNES ....	300 E
Prévention Routière .....	50 E
Safraniers de Touraine .....	152 E
FLES CHINON .....	100 E
Mission Locale CHINON .....	150 E
CPIE .....	30 E
Anciens Combattants .....	30 E
Lire et Dire .....	50 E
Mémorial AFN .....	100 E

## ECOLE PRIVEE : FRAIS DE SCOLARITE

Versement d'une participation scolaire d'un montant de 4 576 Euros pour les 11 élèves de primaire (soit une participation de 416 E par élève) à l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu.

## ACHAT D'UN CAMION SUITE AU VOL DE L'ANCIEN

Accord de principe pour l'achat d'un camion benne de même nature que l'ancien auprès du garage ayant la meilleure offre.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : DELEGATION AU MAIRE

Délégation donnée à Monsieur le Maire pour traiter les dossiers de déclarations d'intention d'aliéner dans les meilleurs délais.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Renonciation au droit de préemption pour les propriétés suivantes :

- ✓ 25 Rue de la Croix Moussé pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ 28 Route de Tours pour un bâti sur terrain propre à usage commercial
- ✓ 45 Avenue de la Coupure du Parc pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ La Coupure du Parc - Le Grippault pour un bâti sur terrain propre à usage commercial
- ✓ 38 Rue de Champvent pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ 8 Chemin de Champvent pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ La Coupure du Parc - 22 Avenue Le Sablon pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ 8 Rue de Verrières pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ 16 Avenue Le Sablon pour un bâti sur terrain propre à usage d'habitation
- ✓ Les Carrières de Chauvin pour un bâti sur terrain propre à usage commercial

### PLAN LOCAL D'URBANISME

Accord de principe pour la modification du PLU, des devis auprès de différents bureaux d'étude seront demandés

## **VOIRIE**

### CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

Acceptation des clauses de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et Aménagement du Territoire). Les missions : dans le domaine de voirie (assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes), dans le domaine de l'aménagement (mise en œuvre d'opérations d'aménagement, de bâtiment ou d'équipements durables, réduction de la consommation d'énergie et de l'émission des gaz à effet de serre des secteurs des transports, baisse de la consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et privés, accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public, valorisation du patrimoine bâti, lutte contre le mitage, lutte contre l'étalement urbain, préservation des espaces naturels de qualité, mise en valeur des paysages etc ...) et dans le domaine de l'habitat (adaptation de l'offre de logement aux besoins de la population, amélioration de l'offre de logement social, lutte contre l'habitat indigne)

### REPLACEMENT DE POTEAU D'INCENDIE

Changement de deux poteaux incendie pour un montant de 1 900 € H.T. chacun. Des travaux sont nécessaires sur le poteau incendie du Verger (accord de principe pour la réalisation de ces travaux qui entraînent un surcoût. Un devis est attendu).

### LOTISSEMENT : CLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Classement de la voie privée dénommée « Allée des amandiers » dans la voirie communale

### TRAVAUX 2013

Réalisation des travaux dans la seule rue du 19 mars par l'entreprise Hégron dont l'estimation s'élève à 43 326.00 Euros HT soit 51 817.90 Euros TTC. Les travaux Rue de Champvent pourront être effectués dans l'année, suivant les dépenses réalisées et les disponibilités financières de la commune.



## **BOIS ET TERRES**

### **VENTE DE PEUPLIERS**

Vente de 930 peupliers à la SARL SAJEB pour un montant total de 24 668 Euros

### **VENTE DE BOIS**

Vente de bois à 15 Euros le stère à :

Roger DUPRE (5 stères), Alain MONTAS (5 stères), Richard DELAGARDE (5 stères) et Jean-François MALECOT (5 stères)

### **PLANTATION DE PEUPLIERS**

Commande de 890 plants sur 5 hectares pour un montant total de dépense de 7 342.50 Euros HT.

### **CONTRATS DE LOCATION DE TERRES**

Renouvellement de baux ruraux d'une durée de neuf ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

- \* DAMOUR Cédric pour la parcelle ZO 44 située au lieudit « Les Carrières de Chauvin » d'une contenance de 21 084 m<sup>2</sup> de terre pour un fermage annuel de 291.80 Euros
- \* SCEA LA TIBIODAIRE pour une partie de la parcelle ZL 61 située au lieudit « Le Bourg » d'une contenance 14 200 m<sup>2</sup> de près pour un fermage annuel de 131.72 Euros
- \* EARL DARDENTE pour une partie de la parcelle ZO 18 située au lieudit « Buisson Penot » d'une contenance de 30 900 m<sup>2</sup> de terre et des parcelles A 651 à 654 situées au lieudit « Marais d'Aillon » d'une contenance de 53 300 m<sup>2</sup> de terre, soit un total de 84 200 m<sup>2</sup> pour un fermage annuel de 1 164.94 Euros

## **ASSAINISSEMENT**

### **REGARD DE VISITE NON ETANCHE**

Acceptation du devis de VEOLIA EAU d'un montant est de 1 062,50 E H.T. pour les travaux sur le regard de visite du collecteur des eaux usées de la Route de Tours qui n'est pas étanche

### **DEGREVEMENT EN CAS DE FUITE D'EAU**

Le dispositif Warsmann (décret 2012-1078 du 24 septembre 2012) prévoit que les volumes imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Ce dispositif concerne uniquement

- ✓ les locaux d'habitation, occupés à titre principal ou secondaire, en habitat individuel ou collectif,
- ✓ les fuites sur les canalisations après compteur (tuyaux, raccords, coudes, vannes, joints), celles dues à des appareils ménagers et à des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas couvertes
- ✓ les consommations anormales d'au moins 2 fois le niveau de consommation moyen sur trois ans de l'abonné.

L'abonné doit attester l'existence et la réparation de la fuite par une entreprise de plomberie qui produira une attestation spécifiant la localisation de la fuite, sa réparation et la date de réparation.

Si toutes les conditions sont remplies, les volumes liés aux fuites d'eau ne rentreront pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

## **BATIMENT ET LOGEMENTS**

### **VERIFICATION ELECTRIQUE**

Prestation de vérification électrique sur les différents bâtiments communaux confiée à l'entreprise SOCOTEC selon les conditions suivantes : vérification annuelle des bâtiments suivants : mairie, atelier communal, salle des fêtes et église, abonnement sur 3 ans pour un coût de 400.00 Euros HT

### **TOITURE DE LA SALLE DES FETES**

#### **GRATTAGE DES TUILES**

Acceptation du devis de l'entreprise SIMONNEAU JEAN-CLAUDE d'un montant de 2 930 E H.T. pour le grattage des tuiles de la toiture de la salle des fêtes.

### **LOGEMENT ALLEE DU GUE ROGER**

#### **TRAVAUX DE PEINTURE**

Réfection du logement sis au 3 allée du Gué Roger par l'Entreprise Emmanuel ROY pour un montant de 4 278.85 Euros HT.

### **DEPOT DE GARANTIE D'ANCIENS LOCATAIRES**

Retenue du montant total du dépôt de garantie de locataires sortants étant donné le coût pour la remise en état du logement

## **PERSONNEL**

### **TEMPS DE TRAVAIL DU SECRETARIAT**

Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à raison de 35/35ème à compter du 1er avril 2013 et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à raison de 22/35ème à compter de cette même date.

### **AVANCEMENT DE GRADE**

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe préalablement créé à compter du 1er mars 2013.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Participation financière à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents : 10 Euros (au prorata du temps de travail) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

## APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Approbation du contenu du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, après l'avis favorable du Comité Technique Paritaire

## **CIMETIERE**

### RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Restauration du socle du monument aux morts par l'entreprise HOEFMAN d'un montant de 421.10 E H.T. pour le remplacement des pierres et adhésion au Souvenir Français pour un montant de 20 Euros annuels.

### CONCESSIONS

Tarif des concessions dans le cimetière à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013 : 36 € le m<sup>2</sup> pour 30 ans et 45 € le m<sup>2</sup> pour 50 ans

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### CHARTRE D'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAUTAIRE ET DEFIBRILLATEUR

Approbation de la nouvelle charte d'utilisation du matériel communautaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec une participation de 50 € par chapiteau et 30 € pour le podium qui sera répercutée auprès des associations utilisatrice du matériel.

### MODIFICATION DES STATUTS

Acceptation des modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu dans les compétences suivantes : aménagement de l'espace, développement économique, voirie d'intérêt communautaire, politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, équipements sportifs d'intérêt communautaire.

### REPARTITION DES SIEGES

Accord sur la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de richelieu, sur la base des 35 sièges maximum autorisés en cas d'accord des conseils municipaux en attribuant :

- \* Strate de plus de 1 500 habitants : 4 sièges pour Richelieu (1 941 hab)
- \* Strate de 1 000 à 1 500 habitants : 3 sièges pour Ligré (1 029 hab))
- \* Strate de moins de 1 000 habitants : 2 sièges pour Assay (173 hab), Braslou (320 hab), Braye-sous-Faye (325 hab), Champigny-sur-Veude (865 hab), Chaveignes (572 hab), Courcoué (264 hab), Faye-La-Vineuse (295 hab), Jaulnay (253 hab), Lémeré (442 hab), Luzé (264 hab), Marigny-Marmande (605 hab), Razines (240 hab), La Tour-Saint-Gelin (548 hab), Verneuil-Le-Château (151 hab)

## **DIVERS**

### ACQUISITION MUR ENTREE DE BOURG

Acquisition de la parcelle cadastrée ZL 94 d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> (correspondant à l'emprise foncière du mur situé sur l'ancienne parcelle ZL58 et longeant la RD361 et la VC10 dans le bourg de Chaveignes) pour l'Euro symbolique appartenant aux conjoints Manceau. Cette opération sera formalisée par un acte administratif et les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

### RELIURE DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Acceptation du devis de France Reliure d'un montant de 328,44 E H.T. pour les reliures des registres d'Etat-Civil des 10 dernières années.

### CREATION D'UN SITE INTERNET

Acceptation du devis d'Antoine Dupré d'un montant de 1 100 € H.T. pour la création du site Internet de la commune de Chaveignes

### INSALUBRITE D'UNE PROPRIETE ET NUISANCE POUR LE VOISINAGE

Décision d'entamer une procédure pour la remise en état d'une propriété située en zone urbaine où s'amoncellent des déchets de toutes sortes provoquant de l'insalubrité et des mauvaises odeurs. Si le propriétaire n'obtempère pas le nettoyage sera effectué par une entreprise spécialisée aux frais des propriétaires.

### CONVENTION POUR ANIMAUX ERRANTS

Approbation des clauses de la convention ayant pour objet les interventions de prise en charge des animaux errants et dangereux sur la commune que propose la société SARL DOG PROTECTION. A la demande de la mairie, le prestataire interviendra pour récupérer les animaux et suivre la procédure appropriée. Les frais seront à la charge des propriétaires de ces animaux ou de la mairie en cas de non-identification ou de manquement du propriétaire.



# ETAT CIVIL



## Naissances

Marc SUBILEAU  
Zoé BARON

## Mariage

Julien DEVERGNE  
et Sandrine MAUNET

Alexandre DURAND  
et Marie CHABERT

Frédéric FRANÇOIS  
et Marie-Christine MOUTARDIER

Julien JUQUOIS  
et Marlène PARRA

Olivier MARÉCHAUX  
et Julie BARBIER



## Décès

Joël AMIRAUT  
Marcel CARRERO  
Paolo COMTE  
Joseph SAVATON  
Adrienne STHAMAR  
Odette TERROIR



# Festivités 2013

En 2013, la commune a organisé ou participé aux festivités suivantes :

- \* 8 mai : banquet pour la commémoration de l'armistice 1945
- \* 19 mai : vin d'honneur après la randonnée vélo ou équestre
- \* 29 juin : feu d'artifice pour la fête de la St Jean
- \* 14 juillet : randonnée et repas champêtre
- \* 20 octobre : marché fermier - marché gourmet
- \* 11 novembre : banquet pour la commémoration de l'armistice 1918 avec un repas pour les Chaveignais de + de 70 ans
- \* 14 décembre :
- \*  
\* goûter offert aux enfants lors de l'arbre de Noël

# MAIRIE

Adresse : Le Bourg 37120 CHAVEIGNES

Téléphone : 02 47 58 16 74

Fax : 02 47 95 31 16

Courriel : mairiedechaveignes37@wanadoo.fr

Site : <http://chaveignes.fr/>

## Permanences du maire

Lundi de 9 H à 12 H

Mercredi et vendredi de 14 H à 16 H 00

## Secrétariat

Lundi de 9 H à 12 H 30 et de 15 H à 19 H

Mardi de 9 H à 12 H 30

Mercredi de 14 H à 19 H 00

Jeudi de 9 H à 12 H 30

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

## DEMARCHES POSSIBLES VIA INTERNET

En ce qui concerne la commune de Chaveignes, les démarches suivantes peuvent être réalisées via le site <https://mon.service-public.fr/>

- \* Inscription sur la liste électorale
- \* Recensement à la journée défense et citoyenneté
- \* Demande d'un acte d'état-civil
- \* Changement de coordonnées (adresse, téléphone, adresse mail, composition du foyer)

Sans les justificatifs, les dossiers ne seront pas recevables. Il est nécessaire de scanner et envoyer les pièces nécessaires.

Toutefois, vous pouvez toujours vous déplacer en mairie pour toutes démarches

## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES



Samedi 11 janvier 2014  
Samedi 25 janvier 2014  
de 14 h à 17 h





# RECENSEMENT

de la population 2014

Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

## **Le recensement, c'est utile à tous**

La participation de l'État au budget des communes découle des résultats du recensement de la population : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## **Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer**

Françoise BAUGÉ, agent recenseur recruté par votre mairie, se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

# Quelques majestueux arbres sur notre Commune



## Le Chêne



En ancien français : chasne, chaisne donnera Chêne comme fraisne a donné Frêne. Les latins le considéraient comme le roi des végétaux d'Europe, un titre que lui valent ses proportions et sa longévité. La majesté de son port en a fait le symbole de la force sereine.

Les Celtes considéraient le Chêne (Q. robur) comme le plus ancien de tous les êtres vivants. C'était l'arbre de Thor, l'arbre élu par le ciel, l'arbre cosmique soutenant la voûte céleste. Les Romains nommaient les Chênes « Quercus » dérive du celtique « kaër quez » ou bel arbre, le Chêne devint ainsi le symbole de tous les arbres et vénéré comme tel.

Divers usages : son bois connaît de multiples utilisations, allant des tonneaux aux barriques en passant par la menuiserie et le bois de chauffage, sa durabilité est quasi illimitée dans le temps en immersion dans l'eau. Autrefois : construction navale, charpenterie, ponts, écluses, charronnage, pièces de machine et actuellement : décoration intérieure, tranchage, ébénisterie, menuiserie, parqueterie, escaliers, tournerie, sculpture, charpenterie, traverses de chemin de fer, bois de mine, poteaux, piquets, tonnellerie, panneaux de fibres et de particules.

### Le chêne sessile ou Rouvre (Quercus petraea ou sessiliflora)

C'est l'essence dominante des grandes forêts des environs de Paris, de celles du Val de Loire. Les plus belles rouvraies se trouvent à Bercé dans la Sarthe, à Bellême et à Reno-Valdieu dans l'Orne et à Tronçais dans l'Allier. Dans cette dernière, nommée « la futaie de Colbert », on peut encore admirer des rouvres de 750 ans, aménagées sur l'ordre du ministre de Louis XIV pour les besoins de la marine royale.

(photos prises au lieu-dit « Bois Semé » et Route du Verger »)

## L'érable (Acéracées)

Il existe plus de 100 espèces (arbres ou arbustes à feuilles persistantes ou non).

Les fruits appelés samares (comme chez le frêne et l'orme) ont deux ailes, ils sont nommés aussi pince-nez ou hélicoptères par les enfants.

La taille est de 10 à 15 m pour l'érable champêtre à feuilles caduques, l'érable sycomore atteint une dizaine de mètres en 20 ans, il peut atteindre 40 m à l'âge de 60 ans et peut vivre jusqu'à 500 ans.

Le nom latin de l'érable « Acer » signifie « pointu » (les érables servaient à la fabrication des lances dans l'Antiquité) représentant le pointu des feuilles de centaines d'espèces d'érables, viendrait aussi de « acerbulus » (transposition du latin du VI et VIIe siècles) composé de « acer » et « abolo » désignant le sorbier et le pommier.

Dans la mythologie grecque, l'érable est l'arbre de Phobos, le dieu de l'épouvante. Cette attribution vient sans doute de la couleur rouge-sang des feuilles de l'érable sycomore à l'automne.

Divers usages :

Ébénisterie, objets de luxe, petits meubles, manches d'outils, charronnage, lutherie, jouets, bois tourné  
Le bois noueux des racines était utilisé pour la fabrication de tabatière et de pipes.

Le plus connu est sans doute l'érable à sucre (Acer saccharum). Cette espèce d'Amérique du Nord et du Canada est exploitée pour cet usage. Sa sève bouillie, réduite et transformée donne le sirop d'érable.

(photos prises au lieu-dit « Le Fourneau »)



## Le platane

(Platanacées - le platane étant la seule espèce de cette famille)

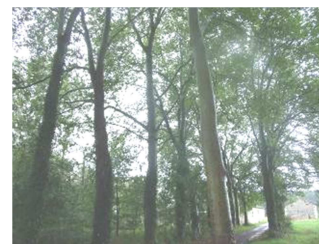
Les premiers restes fossiles attribués à ce genre datent de la fin de l'ère secondaire, c'est-à-dire il y a environ 90 millions d'années. C'était alors la fin du Crétacé, période où apparaissent les premières plantes à fleurs (les Angiospermes).

Des platanes existaient déjà dans les terres arctiques et notamment la région que nous appelons de nos jours Groenland, région dont le climat était alors sans doute très différent de ce qu'il est actuellement. Il n'y avait encore à cette époque aucun homme sur la Terre.

Divers usages :

- autrefois : charronnage, carrosserie, jouets, galoches, raquettes de tennis.
- actuellement : placages, menuiserie, ébénisterie, crosses de fusils, instruments de dessin et de musique et tournerie.

(photos prises au lieu-dit « Moulin Achard » et « Moulin Pinsard »)



## Le Peuplier d'Italie (*Populus italica* ou *Populus pyramidalis*) :

C'est une mutation du peuplier noir survenue en Lombardie entre 1800 et 1850. On le trouve le long des routes et des canaux. C'est un arbre à allure en fuseau, il est couramment utilisé en ornement. Son bois était utilisé autrefois en charpente. Un scieur des Deux-Sèvres a pendant de longues années recherché cette essence pour honorer un marché international. En effet, avec le peuplier italien, il fabriquait les cales qui étaient fournies avec les célèbres « 2 CV » Citroën. Il pousse en fuseau les branches relevées, a souvent des bosses au bas du tronc, l'écorce âgée est fissurée noire, les feuilles ont des dents, les bourgeons visqueux sont situés contre le rameau.

On l'utilise pour fabriquer des allumettes, des caisses, des panneaux, du papier, des palettes et des petits meubles.

(photos prises au lieu-dit « Tablé »)

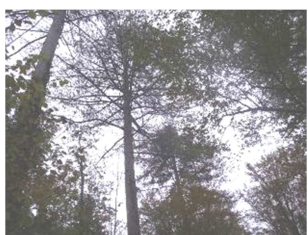


## Le pin

Le plus répandu des conifères est le pin. En fait, il en existe une centaine d'espèces : le pin parasol (on le trouve beaucoup en Italie, le pin d'Alep sur les côtes rocheuses méditerranéennes, le pin sylvestre (le plus répandu) sur des millions et des millions d'hectares, le pin Cembro (en haute altitude), le pin maritime bien connu dans le Sud-Ouest qui donne l'essence de térébenthine et d'autres dérivés. - L'être vivant, le plus vieux du monde, se trouve dans les White Mountains à 2500 m dans la célèbre vallée de la mort. C'est en fait un pin : *Pinus longaeva*, il a 4600 ans !

Divers usages : bois de mine, menuiserie, caisserie, pâte à papier, traverses de chemin de fer, poteaux, panneaux de fibres et de particules, contre-plaqué, meubles, construction, parquets.

(photos prises au lieu-dit « La Pichardière »)



La commune de Chaveignes a une superficie totale de 2 062 hectares 11 ares 28 centiares dont 704 ha 47 a 78 ca de bois.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 MARS 2014

### Vous êtes électeur dans une commune de moins de 1 000 habitants

La déclaration de candidature est désormais obligatoire. Elle doit être déposée auprès des services du représentant de l'Etat avant le jeudi 6 mars à 18 heures. Seules les personnes ayant procédé à cette démarche pourront être élues. Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou des listes. Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

**Le scrutin** (plurinominal majoritaire) **ne change pas**. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. **Vous pouvez toujours « panacher » les listes, rayer le nom d'un candidat**, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature).

Au second tour, seuls des candidats présents au 1<sup>er</sup> tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. Mais **les noms des personnes qui ne sont pas candidates et ceux des candidats surnuméraires** (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) **ne seront pas décomptés**.

Les électeurs devront désormais présenter à la fois leur **carte d'électeur et un titre d'identité**.

Les conseillers municipaux qui seront élus éliront le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.

Ce « **tableau du conseil municipal** » fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au conseil **communautaire** (conseillers communautaires), organe délibérant de la communauté de communes dont fait partie la commune.

Si la commune ne dispose que d'un seul siège au conseil communautaire, un conseiller communautaire suppléant est désigné : c'est le deuxième membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau (soit le 1<sup>er</sup> Adjoint).



## JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ RECENSEMENT

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

2 possibilités pour se faire recenser :

En mairie de Chaveignes avec vos documents suivants : carte d'identité ou passeport, livret de famille et le cas échéant carte d'invalidité

Via internet avec le lien suivant <https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>, joindre les documents scannés ci-dessous : carte d'identité ou passeport, livret de famille et le cas échéant carte d'invalidité

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National d'ANGERS (02-44.01.2050) mail : [dsn-csn-ang.sga@defense.gouv.fr](mailto:dsn-csn-ang.sga@defense.gouv.fr)



# CLUB DE LA BONNE ENTENTE

2013 fut de nouveau une année bien remplie avec nos réunions, nos concours de belote et nos diverses manifestations. Mais cette année, nous avons participé à la confection du char de Chaveignes pour le Comice Agricole de Richelieu. Ce fut enthousiasmant de « travailler » avec les adhérents des autres associations, des non adhérents ont aussi participé. Nous étions tous fiers de notre œuvre.

Nous sommes heureux de toujours compter 50 adhérents en 2013, avec des « allées et venues » entre ceux qui partent et ceux qui arrivent.

En 2013, nous sommes allés passer une journée sur le Lac de Vassivière et sur le retour, visite de la cathédrale de Limoges et des magnifiques jardins de l'Evêché. En décembre, Mystère de Noël au Puy du Fou.

Pour 2014, nous continuons nos trois concours de belote dans la salle des fêtes de Champigny-sur-veude, nos repas de Pâques et Noël dans la salle des fêtes de Chaveignes. Nous examinerons la possibilité d'une sortie.

Les adhérents jouent aux cartes « belote », « tarot » au scrabble, à des jeux divers.

Osez pousser la porte le mercredi jour de réunion, vous y constaterez la « Bonne Entente » qui règne entre nous tous.

Que cette année 2014 vous apporte joie et bonheur et surtout la santé.

Nous remercions la municipalité pour la gratuité de la salle mise à notre disposition et l'attribution d'une subvention.

Le Président,  
D. NOIRE



## COMITE DES FETES

Avec cette nouvelle année qui commence, le bureau, les membres du Comité des Fêtes et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux : bonheur, santé, prospérité pour 2014.

En préambule, mes remerciements vont à Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention octroyée sans laquelle le fonctionnement de notre comité ne serait pas ce qu'il est.

Je n'oublie pas bien-sûr les personnes qui nous aident pour l'ensemble des manifestations communales. Nous sommes aussi prêts à accueillir des volontaires supplémentaires pouvant se joindre à nous.

Cette année, l'assemblée générale aura lieu à la salle des fêtes le 24 janvier 2014 à 19 h 30.

Venez nombreux pour que notre comité perdure.

Coup d'œil dans le rétro 2013 :

- \* 02 mars : soirée dansante avec couscous
- \* 19 mai : randonnée en vélo ou à cheval
- \* 29 juin : feu de saint Jean et feu d'artifice
- \* 07 septembre : croisière - déjeuner sur le canal de Brière
- \* 14 décembre 2013 : arbre de Noël

Date à retenir pour 2014

- \* 1<sup>er</sup> mars 2014 : soirée couscous
- \* 18 mai : randonnée en vélo ou à cheval
- \* 28 juin : feu de saint Jean et feu d'artifice
- \* 19 octobre : marché fermier
- \* 13 décembre : arbre de Noël

Et un voyage dont la destination et la date reste à retenir.

Divers :

- Location de vaisselle : Tél 02 47 95 30 61 - 02 47 58 25 91
- \* Le couvert (2 assiettes, 2 verres, fourchette, couteau, tasse) 0.30 E
- \* Le couvert avec flûte : 0.40 Euros
- \* Caution demandée : 20.00 E (non restituée en cas de vaisselle sale)

Location de tables et bancs : Tél 02 47 58 13 86

- \* L'ensemble (1 table et 2 bancs) : 2.50 Euros
- \* Caution demandée : 50 Euros
- \* Location de barnum (12M X 5M) : Tél 02 47 58 13 86
- Monté et démonté par nos soins : 120 Euros le WE

Le Président  
Alain MONTAS





# UCAC : Union Commerciale et Artisanale de Chaveignes

L'UCAC EST EN VEILLE !!!

Lors de notre réunion annuelle du mois de mai 2013, j'ai exposé mon désir et mes raisons de laisser la présidence de l'union commerciale. Les membres du bureau, de part leur changement de situation professionnelle où personnelle ont demandé leur remplacement. Compte tenu du potentiel commercial de Chaveignes, de tels engagements demandent un peu de son temps, de dynamisme et beaucoup de volonté....

De ce fait, l'UCAC n'a pu assurer certaines manifestations :

- × En septembre : le VIDE GRENIER étant donné la date du comice du monde rural,
- × En octobre : le stand de L'UCAC au MARCHE FERMIER
- × En décembre : le MARCHE DE NOEL qui est largement compensé par celui de RICHELIEU à cette même date. Le calendrier serré des festivités de fin d'année, (écoles, communes ...), fait de décembre un mois presque trop court, pour profiter pleinement des propositions faites à la porte de chez vous.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, une nouvelle activité vient se joindre aux divers services déjà présents. En effet, le Pôle Equestre Richelais s'est implanté Route de Thuet près du domaine du Plessis.

En résumé L'UCAC vient de prendre une année sabbatique. J'espère que pour l'année 2014, l'implication de chacun de nous pour la survie de cette association portera ses fruits....

L'UCAC, VOUS SOUHAITE DE TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ...

Commercialement  
La présidente  
Christine LECOMTE

## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Comme chaque année le C.C.A.S a renouvelé des actions telles que la participation au goûter de la fête de Noël des enfants de la commune qui a eu lieu dans l'après-midi du 14 décembre. Le lundi 11 novembre se sont réunies les personnes âgées de plus de 70 ans invitées gracieusement au repas donné dans la salle des fêtes. Elles étaient entourées de leurs accompagnateurs pour un après-midi convivial et chaleureux. La participation des animateurs Marcel et Marcelle a été très appréciée ainsi que le repas. Certains ont terminé cet après-midi récréatif par quelques coups de cartes....



## INFORMATIONS PRATIQUES

### MSA Mutualité Sociale Agricole

MSA Berry-Touraine  
19 avenue de Vendôme  
CS 72301

41023 BLOIS CEDEX  
Tél : 02 54 44 87 87

Courriel : [contact@berry-touraine.msa.fr](mailto:contact@berry-touraine.msa.fr)

Site : <http://www.msa-berry-touraine.fr/>

3 points d'accueil :

#### Tours

31 rue Michelet du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

#### Chinon

11 avenue Dr Pierre Labussière, le mardi, le jeudi et le  
vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

#### Loches

Centre polyvalent 7 ter route de Tours, du mardi au  
vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

### Présence Verte Touraine

Service de téléassistance 7j/7 et 24h/24

31 rue Michelet 37000 TOURS

Tél : 02 47 31 61 96

**CODERPA**



**CODERPA 37**  
(Comité DEpartemental des  
Retraités et Personnes Agées)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DES RETRAITÉS  
ET PERSONNES AGÉES

ne instance consultative, placée  
aupres de la Présidence du Conseil Général d'Indre-et-  
Loire

**Son rôle ?** Il participe à l'action départementale  
concernant les retraités et les personnes âgées en lien  
avec

- \* la **Prévention**
- \* le **Soutien** aux personnes âgées dans  
l'accompagnement de la perte d'autonomie
- \* la **Coordination** gérontologique
- \* la **Qualité** des prises en charge des services et  
des établissements.

Il est impliqué dans l'élaboration et l'application  
départementale des dispositifs mis en place les  
concernant.

Le **CODERPA** est un lieu de dialogue, d'information, de  
réflexion et de proposition.

Vous cherchez des solutions à vos problèmes de maintien  
à domicile, ou d'entrée en établissement ? Vous êtes  
confrontés à la perte d'autonomie d'un proche ?

**Adresse** : 38 rue Edouard Vaillant - BP 4525  
37041 TOURS Cedex 1

**Tél** : 02 47 31 45 45 poste 64263

**Courriel** : [coderpa@cg37.fr](mailto:coderpa@cg37.fr)

### Agir pour l'Emploi

Association intermédiaire – antenne de la maison de l'emploi  
78 Route de Chinon 37120 RICHELIEU  
Tél : 02 47 58 13 77

### ASSAD - Automne Paisible du Richelais

Association de service, de soins et aide à domicile  
9 Grande Rue 37120 RICHELIEU  
Tél : 02 47 58 26 21

### ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural

Association de service, de soins et aide à domicile  
Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU  
Tél : 02 47 58 12 19

### CAUE Touraine

Conseil d'architecture, urbanisme et environnement  
45 Rue Bernard Palissy 37000 TOURS  
Tél : 02 47 31 13 40  
Courriel : [caue37@caue37.fr](mailto:caue37@caue37.fr)  
Site : [www.caue37.fr](http://www.caue37.fr)

### SAUR - Distributeur d'eau

Urgence : 02 44 71 05 58 (24h/24 – 7 jours/7)  
Clientèle : 02 44 71 05 50

### ERDF

Urgences dépannage électricité : 09 72 67 50 37 (numéro gratuit)  
Information et demande pour un raccordement  
Accueil des particuliers : 09 69 32 18 73  
Accueil des professionnels : 09 69 32 18 74  
Courriel : [erdf-are-centre@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-are-centre@erdfdistribution.fr)  
Ou sur le site : <http://www.erdfdistribution.fr>, rubrique  
raccordement

### TAD pour aller à Richelieu et à Chaveignes...

Le Conseil général a mis en place un service de  
Transports à la Demande (TAD) sur tout le territoire de  
la Communauté de communes Pays de Richelieu. Ce  
TAD est effectif **depuis le 2 septembre 2013**.

Ce service, ouvert à tout public, y compris aux  
personnes à mobilité réduite, fonctionne tous les jours  
sauf le samedi après-midi, le dimanche et les jours  
fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

La prise en charge se fait directement à domicile vers  
des points d'arrêts prédéterminés, à :

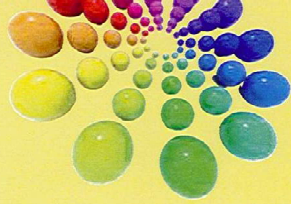
**Richelieu** : Maison de santé, Agir pour l'emploi, Place  
des Religieuses, Place du marché, EHPAD Marcel  
Fortier, Place du Cardinal ;

**Chaveignes** : Coupure du Parc.

Ce service est soumis à réservation préalable, au plus  
tard la veille jusqu'à 18h00, au n° vert **0 800 123 037**.

Le tarif en vigueur est celui du réseau Touraine Fil  
Vert **2,00 € le trajet**

## Les activités du RAM



### Infos pratiques

#### Pour les assistantes maternelles :

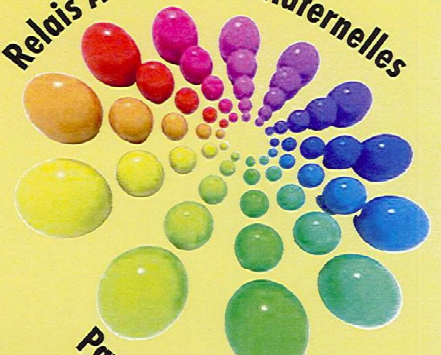
- Des réunions thématiques
- Des ateliers ludiques et éducatifs en itinérance sur les communes de Ligré, Marigny-Marmande, Richelieu et Champigny-sur-Veude, et les mardis matins de 9h30 à 11h et les jeudis matins de 10h à 11h30 selon un planning mensuel.

#### Pour les parents :

- Un atelier parent-enfant mensuel



## Relais Assistantes Maternelles



Pays de Richelieu

### Relais Assistantes Maternelles Association HAGARI

06 72 98 13 41

3 bis, avenue du Québec  
37120 RICHELIEU

[ram.ccrichelieu@gmail.com](mailto:ram.ccrichelieu@gmail.com)

en partenariat avec :



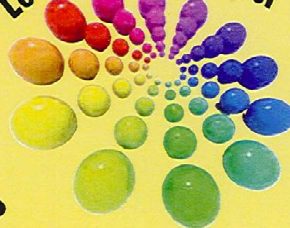
# Parents



#### Le Relais Assistantes Maternelles est à votre service pour vous proposer :

- Des informations sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants
- Un accompagnement personnalisé dans la recherche de votre assistante maternelle
- Des informations sur vos droits et vos obligations en tant qu'employeur
- Des informations sur l'ensemble des démarches administratives liées à l'accueil de votre enfant
- Un lieu d'écoute et de conseil
- Des ateliers parents-enfants

## Le RAM, c'est aussi



#### Pour l'enfant accompagné d'un adulte :

- Un lieu de socialisation par le biais des temps d'éveil et de rencontres avec d'autres enfants, pour tisser des liens dans un nouvel environnement
- Un espace de découvertes, de jeux et d'activités dans un cadre adapté aux jeunes enfants

#### Pour les personnes non agréées :

- Un lieu d'informations sur les métiers de la petite enfance
- Un point d'information sur l'agrément du métier d'assistant(e) maternel(le)



# Assistantes maternelles, Gardes à domicile



#### Le Relais Assistantes Maternelles vous accompagne :

- En informant les parents de vos possibilités et de vos spécificités d'accueil
- En vous apportant une information sur votre statut, vos droits et obligations d'employée
- En vous proposant de la documentation sur la petite enfance, des rencontres thématiques, des échanges avec d'autres professionnels
- En vous donnant des informations, des idées, un accompagnement lié à l'accueil de l'enfant, son développement, son adaptation etc...





## Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?



**Le Parc est créé en 1996.**

**141 communes** composent le Parc. La Loire et ses affluents parcourent ses paysages : le Cher, la Vienne, le Thouet, l'Authion...

Elus, associations, agriculteurs, entreprises s'y impliquent dans une dynamique de préservation des patrimoines et de développement durable de leur territoire.

L'action du Parc s'articule autour de cinq grandes missions :

- la protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- **l'expérimentation et l'innovation.**



### Un véritable atout pour l'image du territoire et son attractivité

La labellisation en Parc naturel régional apporte une reconnaissance nationale au territoire. Elle est la garantie de la qualité des patrimoines locaux, des savoir-faire et favorise ainsi l'essor touristique.

Le Parc donne la possibilité aux élus et acteurs locaux de **se rencontrer et d'échanger** autour des grands enjeux de société afin de trouver des réponses locales adaptées.

Grâce aux Régions, les collectivités peuvent bénéficier de **subventions supplémentaires** lorsqu'elles mènent des projets s'inscrivant dans le cadre de la politique du Parc.

### Et pour moi, habitant ?

Le Parc met en œuvre avec des associations, des professionnels et des collectivités, des animations et outils de découverte : sentiers d'interprétation, des circuits équestres/VTT, des sorties accompagnées, des expositions... Toutes ces actions favorisent le **lien entre les habitants et leur espace de vie.**

La Maison du Parc vous accueille de mars à novembre. C'est un lieu d'expositions, d'animations et d'informations à votre service. C'est votre Maison !

Enfin, le Parc participe au maintien de votre cadre de vie : paysage, nature, architecture...en vous apportant des **conseils.**

Pour en savoir plus : [www.parc-loire-anjou-touraine.fr](http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr)

Ou rdv à la Maison du Parc dès le mois de mars : 15 avenue de la Loire  
49730 MONTSOREAU



## L'association Emmaüs Touraine et ses communautés

des compagnons de l'abbé Pierre ont pour but de venir en aide aux personnes en difficulté. S'y rassemblent des personnes accueillies, « les compagnons », qui vivent et travaillent en communauté, des bénévoles de l'association, « les amis », qui mettent à disposition leur temps et leurs compétences, avec des salariés et des responsables, en charge du fonctionnement et de l'organisation des communautés. Toutes ces personnes unissent leurs énergies afin de poursuivre la volonté de l'abbé Pierre, fondateur d'Emmaüs, de « servir en premier les plus souffrants, pour une plus grande justice sociale ».

Pour y parvenir, Emmaüs Touraine sollicite votre générosité : sur simple appel téléphonique au 02.47.26.43.25 (ou au 02.47.93.09.11 pour le Chinonais), vous pouvez faire enlever gratuitement les objets, meubles, vêtements, appareils électroménagers, etc. que vous souhaitez donner.

Emmaüs Touraine a besoin que vous continuiez à l'aider :

- \* pensez à nous si quelque chose ne vous sert plus, mais serait encore utile à d'autres,
- \* fréquentez nos « Bric à Brac » pour y effectuer des achats solidaires,
- \* rejoignez-nous bénévolement en tant qu'amis d'Emmaüs.

### EMMAUS CHINON

46, route de Saumur – Le Petit Saint-Lazare – Tél. 02 47 93 09 11  
Les mardis, jeudis et samedis de 14h à 18h

## Tarifs de la salle des fêtes

Tarif A : tarif pour une journée

Tarif B : tarif pour deux journées

Tarif C : tarif pour vin d'honneur et réunion

Tarif D : tarif pour la prise des clés à 18 h la veille ou la remise des clés à 11 h le lendemain

Tarif E : tarif pour la prise des clés à 18 h la veille et la remise des clés à 11 h le lendemain

	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril		Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	
	Hab. commune	Hab. hors commune	Hab. commune	Hab. hors commune
<b>Tarif A</b>	125.00 €	180.00 €	90.00 €	145.00 €
<b>Tarif B</b>	215.00 €	300.00 €	145.00 €	230.00 €
<b>Tarif C</b>	70.00 €	75.00 €	35.00 €	40.00 €
<b>Tarif A + D</b>	145.00 €	200.00 €	110.00 €	165.00 €
<b>Tarif B + D</b>	235.00 €	320.00 €	165.00 €	250.00 €
<b>Tarif C + D</b>	90.00 €	95.00 €	55.00 €	60.00 €
<b>Tarif A + E</b>	165.00 €	220.00 €	130.00 €	185.00 €
<b>Tarif B + E</b>	255.00 €	340.00 €	185.00 €	270.00 €
<b>Tarif C + E</b>	110.00 €	115.00 €	75.00 €	80.00 €



## 17<sup>ème</sup> MARCHÉ FERMIER - MARCHÉ GOURMET

Marché réussi cette année, la météo est encore de la « partie ». Plus de cinquante exposants de produits régionaux : fruits et légumes du terroir, les fleurs et les plantes, le safran, les cochonnailles et autres fouées sans oublier le vin et la bernache qui répondent présents. La cour du Presbytère nous offre un colorama de cucurbitacées présentées par nos apprentis jardiniers que nous souhaiterions plus nombreux. Un tour de main du petit apprenti est présent avec ses jeux en bois pour le bonheur des petits et des grands. La mini-ferme et l'exposition de volailles de l'association avicole de Touraine font un succès. Un zeste de pédagogie arboricole avec le CPIE, l'expo-photos des arbres « remarquables » implantés sur la commune, imposants par leur taille et leur âge. Le groupe chinonais, « l'attraction à vent », au répertoire varié, musette, rock et jazz, musique cubaine et d'Europe Centrale nous met en joie tout le long de cette journée. Encore la musique avec l'ensemble vocal de Mr GOODCHILD qui interprète des extraits de Pergolesi, du requiem de Fauré ou la messe de Karl Jenkins

Merci particulier aux bénévoles, aux associations, aux partenaires et intervenants sans qui rien ne serait possible.

Merci à Monsieur MÉRÉ pour sa fidélité, son érudition, sa gentillesse, qui commente pour la dernière fois ce marché. La commune lui remet au cours du vin d'honneur un superbe chêne vert qui prendra place dans son jardin.

Merci au comité des fêtes pour la convivialité de son repas dans la salle des fêtes.

Merci à Claudy PROUST qui, tous les ans, met à notre disposition une partie de son immense collection d'outils anciens.

Et, cette belle journée se termine avec le lâcher de ballons multicolores plébiscité par les enfants.





C'est sous un temps très clément que le char préparé par nos bénévoles a pu se frayer un chemin dans les rues de Richelieu. Dès le début de l'année, afin de préparer une maquette, base à l'élaboration du char « grandeur nature », il a fallu réfléchir sur le thème donné pour l'ensemble du canton : **Les produits du terroir**. Ce sont les champignons et le safran qui donnèrent l'élan à notre imagination. Chacun a pu mettre ses talents à profit pour élaborer couleurs, fleurs de safran, structure en bois, aux dimensions imposées par les organisateurs... en collant, sciant, coupant ... le tout dans la bonne humeur et la convivialité .Un **grand merci** à tous et plus particulièrement au club de la bonne entente rejoint ponctuellement par des Chaveignais motivés, qui fut très efficace et présent chaque mercredi, confectionnant les très nombreuses fleurs en papier crépon avec patience et détermination... Enfin les deux dernières semaines, nous nous sommes réunis, chacun selon ses possibilités, dans l'atelier municipal afin de finaliser ce projet .Voilà comment le 1<sup>er</sup> septembre notre char très coloré pouvait être admiré par tous et participé à cette manifestation prévue tous les sept ans dans notre canton.



Pendant ces deux jours, on a pu admirer également le stand communal qui reprenait la même thématique en présentant le territoire , le patrimoine et les associations de la commune. Celui-ci très fréquenté a fait l'admiration de tous.

Merci encore à tous nos bénévoles !

